

# AVIS DE MANIFESTATIONS D'INTERET

MINISTERE DE LA PECHE ET DE L'ECONOMIE MARITIME



## Office National d'Inspection Sanitaire des Produits de la Pêche et de l'Aquaculture (ONISPA)

AMI N°: 01/ONISPA/2023

### SELECTION D'UN BUREAU POUR L'ELABORATION D'UN CADRE JURIDIQUE ORGANISANT ET FIXANT LES CONDITIONS D'EXERCICE DES FONCTIONS DE RESPONSABLE D'HYGIENE QUALITE, CLASSIFICATEUR DES PRODUITS DE PECHE ET INSPECTEUR QUALITE COMMERCIALE.

1. Le présent appel public à manifestation d'intérêt fait suite au Plan de Passation des Marchés 2023 de l'ONISPA publié sur le site de l'ARMP.

2. L'ONISPA compte financer sur fonds propres la réalisation d'une étude pour l'élaboration d'un cadre juridique organisant et fixant les conditions d'exercice des fonctions de responsable d'hygiène qualité, classificateur des produits de pêche et inspecteur qualité commerciale.

3. Pour garantir la qualité sanitaire et commerciale des produits de pêche de Mauritanie, il est préconisé d'encadrer juridiquement, au niveau de la chaîne de valeur les fonctions de Responsable Hygiène Qualité (RHQ), Classificateur des Produits de Pêche (CPP) et Inspecteur Qualité Commerciale des poissons et produits de la pêche (IQC) en vue de leur professionnalisation. A cet effet, le Bureau d'Etudes sera chargé de :

- i. Effectuer des visites de terrain pour recueillir les avis et informations auprès des parties prenantes sur les fonctions de Responsable Hygiène Qualité (RHQ), de Classificateur des Produits de Pêche (CPP) et d'Inspecteur Qualité Commerciale des poissons et produits de la pêche (IQC); il s'agit notamment de la Direction de Développement et de Valorisation des Produits (DDVP) du Ministère des Pêches et de l'Economie Maritime, la Garde Côtes Mauritanienne (GCM), l'Académie Navale, la Société Mauritanienne de Commercialisation du Poisson (SMCP), les Organisations socioprofessionnelles de la pêche, les Associations professionnelles de classificateurs et des qualitiens des produits de la pêche, etc.
- ii. Faire un état des lieux du cadre juridique national et international en matière de :
  - a) Responsabilité de l'Hygiène et de Qualité ;
  - b) Classification des Produits de la Pêche ;
  - c) Inspection de la Qualité Commerciale.

- iii. Dresser un état des lieux des formations dispensées/cursus existants en Mauritanie et dans la sous-région dont les lauréats ont capitalisé certaines compétences utiles aux fonctions dans les domaines ci-dessus (2.a, 2.b et 2.c).
- iv. Faire des benchmarks sur les expériences réussies dans d'autres pays en matière de RHQ, CPP et IQC.
- v. Proposer un cadre juridique devant régir les conditions d'exercice et d'agrément des personnes physiques ou morales aux fonctions de RHQ, CPP et IQC et formuler des propositions pour opérationnaliser ledit cadre juridique.

4. Les candidats intéressés sont invités à manifester leur intérêt pour la prestation des services décrits ci-dessus en fournissant les informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter les services (la nature des activités du candidat et le nombre d'années d'expérience, les qualifications du candidat dans le domaine des prestations et notamment références concernant l'exécution de marchés analogues, l'organisation technique et managériale du cabinet, les qualifications générales et le nombre de personnels professionnels permanent et occasionnel). Les candidats peuvent s'associer pour renforcer leurs compétences respectives.

5. Une liste des candidats, dont le nombre est compris entre 5 et 8 bureaux, présentant au mieux les aptitudes requises pour exécuter les prestations sera établie par l'Autorité contractante ; ces candidats présélectionnés, seront ensuite invités à présenter leurs propositions sur la base du Dossier de demande de Propositions qui leur sera remis pour la réalisation des services requis ; un candidat sera sélectionné selon la méthode : *de sélection fondée sur les qualifications des consultants*.

6. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires au sujet des documents de référence à l'adresse ci-dessous : **Secrétariat Central de l'Office National d'Inspection Sanitaire des Produits de la Pêche et de l'Aquaculture Siège ONISPA Nouadhibou.**

7. Les manifestations d'intérêt doivent être déposées à l'adresse ci-après **Secrétariat Central de l'Office National d'Inspection Sanitaire des Produits de la Pêche et de l'Aquaculture Siège ONISPA Nouadhibou au plus tard le 01/06/2023 à 12H : 00 TU.**

**Le Directeur de l'ONISPA  
Dr. Aly Yahya DARTIGE**

